

Bernard BLANCHARD  
*Commissaire aux comptes*

**Rapports du Commissaire aux Comptes**  
Exercice clos le 31 décembre 2008

**ASSOCIATION NANTES INITIATIVE**  
8 rue Bisson  
44100 NANTES

**N° SIRET 441 132 578 000 28**

**Bernard BLANCHARD**  
Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

Rue de la Terre Victoria - Bâtiment C - CS 46869  
35768 SAINT GREGOIRE CEDEX

Tél : 02.23.25.23.25 - Fax : 02.23.25.20.20

**ASSOCIATION NANTES INITIATIVE**  
**Exercice clos le 31 décembre 2008**

**Rapport du Commissaire aux Comptes**  
**sur les comptes annuels**

## Sommaire

<b>Rapport de Commissaire aux Comptes Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008</b>	<b>2</b>
<b>Comptes annuels au 31 décembre 2008</b>	<b>4</b>
Bilan	4
Compte de résultat	6
Annexe	8

**NANTES INITIATIVE**  
**Exercice clos le 31 décembre 2008**

**Rapport du Commissaire aux Comptes**  
**sur les comptes annuels**

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de NANTES INITIATIVE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de mes appréciations,
- les vérifications et les informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

**I. Opinion sur les comptes annuels**

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthode de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## II. Justifications des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les éléments suivants :

Votre Association perçoit des subventions de fonctionnement et des subventions pour les opérations de prêts aux créateurs et repreneurs d'entreprise. Je me suis assuré que leur comptabilisation avait été effectuée selon les normes et règles comptables applicables.

Une provision pour dépréciation des prêts octroyés aux créateurs et repreneurs d'entreprise est comptabilisée chaque exercice. Je me suis assuré que les risques de non recouvrement des prêts étaient suffisamment provisionnés.

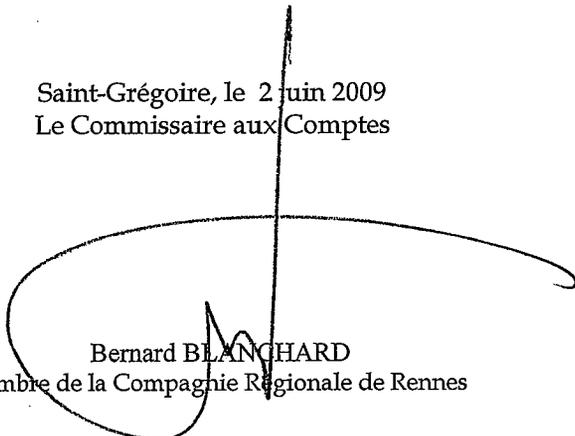
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III. Vérifications et informations spécifiques

J'ai également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Saint-Grégoire, le 2 juin 2009  
Le Commissaire aux Comptes



Bernard BLANCHARD  
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes



# Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2008			31/12/2007
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires	20 434	2 909	17 525	4 517
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
	Terrains				
	Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage indus.					
Autres immobilisations corporelles	2 431	1 948	482	965	
Immobilisations grévées de droits					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts	1 898 185	171 536	1 726 648	1 843 906	
Autres immobilisations financières					
	<b>TOTAL ( I )</b>	<b>1 921 050</b>	<b>176 394</b>	<b>1 744 656</b>	<b>1 849 387</b>
ACTIF CIRCULANT	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	<b>Avances et Acomptes versés sur commandes</b>				
	<b>CREANCES (3)</b>				
	Créances usagers et comptes rattachés				
	Autres créances	265 234		265 234	68 470
Capital souscrit appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement	4 197		4 197	93 538	
Disponibilités	281 422		281 422	105 898	
Charges constatées d'avance	598		598	1 232	
	<b>TOTAL ( II )</b>	<b>551 452</b>		<b>551 452</b>	<b>269 138</b>
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler ( III )				
	Primes de remboursement des obligations ( IV )				
	Ecart de conversion actif ( V )				
	<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>2 472 502</b>	<b>176 394</b>	<b>2 296 107</b>	<b>2 118 525</b>

- (1) dont droit au bail  
 (2) dont à moins d'un an  
 (3) dont à plus d'un an

# Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2008

31/12/2007

		31/12/2008	31/12/2007
Fonds associatifs	<b>Fonds propres</b>		
	Fonds associatifs sans droit de reprise <i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables</i>	1 324 856	1 180 056
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau	(134 253)	(183 715)
	Résultat de l'exercice	(3 807)	66 848
	<b>Total des fonds propres</b>	<b>1 186 796</b>	<b>1 063 188</b>
	<b>Autres fonds associatifs</b>		
	Fonds associatifs avec droit de reprise - Apports - Legs et donations - Résultats sous contrôle de tiers financeurs	937 031	875 753
	Droits des propriétaires Ecarts de réévaluation Subventions d'investissement sur biens non renouvelables Provisions réglementées	14 155	
<b>Total des autres fonds associatifs</b>	<b>951 186</b>	<b>875 753</b>	
<b>Total des fonds associatifs</b>	<b>2 137 982</b>	<b>1 938 942</b>	
Provisions			
Provisions pour risques Provisions pour charges	75 442	85 963	
<b>Total des provisions</b>	<b>75 442</b>	<b>85 963</b>	
Fonds dédiés			
Sur subventions de fonctionnement Sur dons manuels affectés Sur legs et donations affectés			
<b>Total des fonds dédiés</b>			
<b>DETTES (1)</b>			
<b>DETTES FINANCIERES</b>			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	25	16 743	
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	28 925	36 746	
Dettes fiscales et sociales	49 539	39 138	
<b>DETTES DIVERSES</b>			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	526	993	
Produits constatés d'avance	3 668		
<b>Total des dettes</b>	<b>82 683</b>	<b>93 620</b>	
Ecarts de conversion passif			
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>2 296 107</b>	<b>2 118 525</b>	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(3 806,98)	66 847,88	
(1) Dont à moins d'un an	82 683	93 620	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	25	16 743	

# Compte de Résultat

Etat exprimé en euros

31/12/2008

31/12/2007

		12 mois	12 mois
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	Ventes de marchandises, de produits fabriqués		
	Prestations de services	12 505	10 675
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	301 635	289 721
	Dons		
	Cotisations	30 712	15 648
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante	1 114	6
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	25 294	23 045
	Autres produits		
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>371 260</b>	<b>339 094</b>	
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	Achats		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	113 557	82 842
	Impôts, taxes et versements assimilés	8 387	8 160
	Rémunération du personnel	150 238	140 930
	Charges sociales	60 068	54 927
	Subventions accordées par l'association		
	Dotation aux amortissements et dépréciations	2 684	3 044
	Dotation aux provisions		
	Autres charges	470	124
	<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>335 404</b>	<b>290 026</b>
	<b>1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER</b>	<b>35 856</b>	<b>49 069</b>
Produits financiers	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	75 661	145 763
	Intérêts et produits financiers	6 135	5 186
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations	66 124	58 478
	Intérêts et charges financières	55 582	71 109
	<b>2 - RESULTAT FINANCIER</b>	<b>(39 910)</b>	<b>21 362</b>
Charges financières	<b>3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)</b>	<b>(4 054)</b>	<b>70 430</b>
	Produits exceptionnels	280	
	Charges exceptionnelles	33	3 583
	<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>247</b>	<b>(3 583)</b>
	Impôts sur les sociétés		
	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées		
	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>453 336</b>	<b>490 044</b>
	<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>457 143</b>	<b>423 196</b>
	<b>EXCEDENT ou DEFICIT</b>	<b>(3 807)</b>	<b>66 848</b>
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	<b>PRODUITS</b>	<b>442 200</b>	<b>316 350</b>
	Bénévolat	442 200	316 350
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	<b>CHARGES</b>	<b>442 200</b>	<b>316 350</b>
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole	442 200	316 350	



## ANNEXE COMPTABLE

### Règles et méthodes comptables

Les comptes sont établis en dettes et créances et par application du plan comptable des associations (règlements 99-01 à 99-09 du comité de la réglementation comptable - CRC).

### Activité de l'association

L'association est légalement habilitée à apporter une assistance aux créateurs d'entreprise (ou dirigeants d'entreprises créées de moins de trois ans d'ancienneté) sous la forme de :

- Aide à la formulation des projets,
- Financement par des prêts d'honneur à taux zéro au profit des créateurs d'entreprise en tant que personnes physiques,
- Parrainage par des chefs d'entreprises membres de l'association.

Elle appartient au réseau France Initiative Réseau (FIR), réseau des plates-formes d'initiatives locales créé sous l'égide de l'Agence nationale pour la création d'entreprise (APCE).

### Résultat de l'exercice

Le résultat global de l'exercice 2008 se solde par un déficit de 3 807 €, se décomposant en :

- Résultat de fonctionnement	42 238 €
- Résultat sur prêts d'honneur	- 46 045 €

### Fonds associatifs

Les apports avec droit de reprise s'élèvent à.....	1.081.790 €
auxquels sont déduites les pertes cumulées sur prêts de	- 144.759 €
Les apports sans droit de reprise s'élèvent.....	1.324.856 €
	-----
<b>TOTAL DES APPORTS</b>	<b>2.261.887 €</b>

Ces apports (publics ou privés) sont destinés exclusivement aux prêts d'honneur à consentir en faveur des dirigeants d'entreprises nouvellement créées (moins de trois ans d'ancienneté) ou en cours de création.

## Subventions à recevoir

Le Fonds Social Européen a octroyé une aide au titre de 2007 de 15 600 €, dont 12 480 € restent à recevoir au 31 décembre 2008.

Pour l'exercice 2008, cette aide a été fixée à 30.000 €.

D'autres subventions d'exploitation restent à encaisser pour un montant de 31.500 €.

Des fonds associatifs attribués au titre de l'exercice sont également à recevoir pour un montant de 136.500 €.

## Subventions d'investissement

La création du site internet mis en place sur cet exercice a été financée par l'attribution de subventions d'investissement pour un montant global de 14.435 €.

Ces subventions sont reprises en résultat selon la durée de 3 ans d'amortissement de l'immobilisation.

## Prêts

Les prêts d'honneur attribués aux dirigeants créateurs d'entreprises sont consentis moyennant des durées s'échelonnant entre deux et cinq ans.

La répartition des échéances est la suivante :  
(estimation d'après les remboursements prévisibles)

Echéances à moins d'un an .....	867.578 €
Echéances comprises entre un et cinq ans.....	1.030.607 €
	-----
Capital restant dû sur prêts accordés. ....	1.898.185 €

## Prêts et provisions

Une provision pour risque est constituée pour faire face à une probabilité générale de non recouvrement. Le risque est estimé à 10% des encours de prêts antérieurs à 2003.

A compter de 2003, les prêts d'honneur répondant aux critères définis dans la convention signée avec la SOFARIS, bénéficient d'une garantie de SOFARIS égale à 50% de l'encours du crédit. Cette quotité est portée à 70% pour les créations ex nihilo.

Pour ces prêts, le risque est estimé à 10% du pourcentage (50% ou 30%) des encours non couverts par la garantie SOFARIS.

Cette provision a été reprise pour l'exercice d'un montant net de 10.521 € et représente un montant cumulé de 75.442 €.

En cas de risque particulier sur un prêt, une provision pour dépréciation est constituée, évaluée en fonction des difficultés de recouvrement, qui s'ajoute à la provision commune.

Le taux de cette provision est estimé sur une base de 40% pour des retards sporadiques ou si l'échéancier de remboursement a été modifié par avenant, de 90% si le retard dépasse un an ou si l'entreprise est en règlement judiciaire, de 100% si la situation est totalement compromise ou en liquidation judiciaire. Ce taux s'applique sur la part du prêt non garantie par SOFARIS et non déjà provisionnée au titre de la provision pour risque de non recouvrement.

Il a été constitué au titre de cet exercice une provision de 66.124 € et une reprise de 65.140 €. Le montant de la provision s'élève à 171.536 € représentant 9 % de l'en-cours des prêts.

Il a été constaté un montant de 55.582 € en prêts irrécouvrables sur l'exercice.

## Contributions en nature

### Contribution des bénévoles

Les chefs d'entreprises et/ou cadres dirigeants, banquiers, Experts-Comptables, consultants, Avocats, retraités...etc. interviennent à 3 niveaux :

1 - Administration générale, participation au pilotage de l'association, Conseils d'Administration, Bureaux :

- Bureaux : 6 personnes – 8 Bureaux – 3 heures..... **144 h**
- CA : 24 personnes – 2 CA – 3 heures..... **144 h**
- Administration et pilotage..... **900 h**

2 – Etude des dossiers et comités d'agrément : 58 comités avec une moyenne de 10 participants par comité, travail de 5 heures (amont et aval)..... **2 900 h**

3 – Accompagnement post-crédation (suivi et parrainage) : moyenne de 8 heures par créateur, 226 créateurs concernés..... **1 808 h**

**Total bénévolat (taux horaire de 75 €) : 5 896 heures par 75 € = 442 200 €**

## Engagements donnés

Les comités d'agrément ont donné 89 réponses positives à des demandes de prêts d'honneur en faveur des créateurs et repreneurs d'entreprises.

753 600 € de prêt d'honneur ont été débloqués en 2008, correspondant à 106 prêts d'honneur.

Il reste à débloquer 12 prêts d'honneur pour un montant de 76 000 € (engagements non décaissés).

## Engagements reçus

Un certain nombre de partenaires de l'association se sont engagés formellement à poursuivre le financement de la plate-forme sur l'année 2009. Il s'agit de :

### Abondement au fond de prêts

COMMUNAUTE COMMUNES COEUR D'ESTUAIRE	35 000 €
-----------------------------------------	----------

### Subventions de fonctionnement

COMMUNAUTE COMMUNES COEUR D'ESTUAIRE	5 000 €
-----------------------------------------	---------

## Subventions des Collectivités Territoriales

L'octroi de subventions par les collectivités territoriales aux organismes ayant pour objet exclusif de participer à la création ou à la reprise d'entreprises doit respecter les dispositions de l'article L 1511-7 du CGI et du décret n°2004-982 du 13 septembre 2004. Les conditions suivantes doivent être respectées lors de chaque demande de subventions :

1. le montant des subventions versées par une seule collectivité locale ne peut excéder 50 % des recettes annuelles perçues par l'association,
2. les aides publiques ne peuvent excéder 80% du montant total des recettes.

La situation s'apprécie année par année et les recettes s'entendent de tous produits constatés tant en fonctionnement qu'en fonds de prêt, bénévolat et remboursement des prêts par emprunteurs compris.

Ainsi pour l'année 2008 la situation de l'Association est la suivante :

Produits d'exploitation	371.260 €
Produits financiers	6.135 €
Bénévolat	442.200 €
Remboursement des prêts consentis	814.291 €
	-----
<b>Total des produits :</b>	<b>1.633.886 €</b>

Le montant total des apports des collectivités, soit 390.500 €, représente 24 %, se décomposant en :

Nantes métropole	205.500 €	soit 13 %
Conseil général	95.000 €	soit 6 %
Conseil régional	50.000 €	soit 3 %
Communauté communes	40.000 €	soit 2 %

**ASSOCIATION NANTES INITIATIVE**  
**Exercice clos le 31 décembre 2008**

**Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes**  
**sur les conventions réglementées**

**NANTES INITIATIVE**  
**Exercice clos le 31 décembre 2008**

**Rapport spécial du Commissaire aux Comptes**  
**sur les conventions réglementées**

En ma qualité de Commissaire aux Comptes de l'Association NANTES INITIATIVE, je présente mon rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article 227-10 du Code de Commerce, j'ai été avisé des conventions conclues avec votre société.

Il ne m'appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont j'ai été avisé, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 25-1 du décret du 1<sup>er</sup> mars 1985, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai effectué mes travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### 1 - CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIERE A UN PROJET D'ECONOMIE LOCALE ET SOCIALE

Avec la CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE BRETAGNE - PAYS DE LA LOIRE, membre du Conseil d'Administration.

La Caisse d'Epargne s'est engagée à apporter une contribution financière d'un montant total de 6 500 euros, sous forme d'une subvention pour financer l'accompagnement des porteurs de projet et la mise en place d'une communication externe efficace.

La convention est conclue pour une durée d'un an.

### 2 - CONVENTION D'APPORT AVEC DROIT DE REPRISE

Avec la CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE BRETAGNE - PAYS DE LA LOIRE, membre du Conseil d'Administration.

La convention a pour objet de soutenir en priorité les créateurs ou repreneurs d'entreprises ayant des difficultés, notamment en raison de leur situation sociale, d'accession aux financements bancaires classiques pour réaliser leurs projets.

L'apport financier se fera sous la forme :

- d'un versement de 10 000 euros, avec droit de reprise, au fonds de prêt de Nantes Initiative,
- d'une subvention de 5 000 euros pour l'accompagnement des créateurs de l'Association.

La convention est conclue pour une durée d'un an.

### 3 - CONVENTION DE PARTENARIAT

Avec le GROUPE MALAKOFF, membre du Conseil d'Administration.

Le Groupe Malakoff s'engage à apporter son savoir-faire dans le domaine de l'information et de la résolution des obligations sociales du créateur d'entreprise. Il sera associé aux instances mises en place par Nantes Initiatives.

Ce soutien se manifeste par le versement d'une subvention d'un montant de 13 000 euros (dont 11 700 euros au titre du fonctionnement).

#### 4 - CONVENTION DE COLLABORATION

Avec la CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT, membre du Conseil d'Administration.

La convention a pour objet de préciser, dans le cadre du développement local du territoire de la Communauté Urbaine de Nantes, les modalités d'actions réciproques de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et de Nantes Initiative auprès des créateurs et repreneurs d'activité afin d'optimiser les interventions des deux structures.

Ce soutien se manifeste par le versement d'une subvention d'un montant de 5 000 euros, réparti de la façon suivante :

- 1 500 euros pour le fonctionnement
- 3 500 euros pour le fonds de prêt d'honneur.

La convention est conclue pour une durée d'un an.

#### 4 - CONVENTION RELATIVE A L'OCTROI D'UNE SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT

Avec NANTES METROPOLE, membre du Conseil d'Administration.

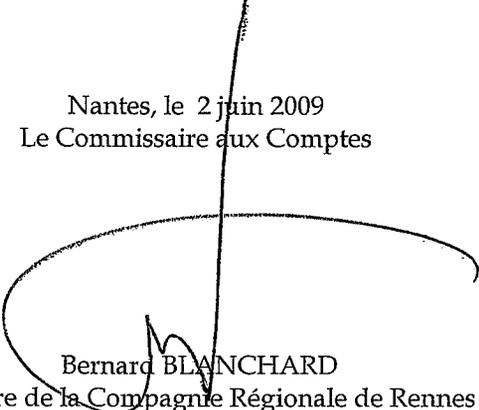
La subvention de Nantes Métropole correspond à son concours à l'action de Nantes Initiative en matière de financement des petites entreprises en création ou en premier développement génératrices d'emplois et au service du développement de l'agglomération nantaise, et à l'apport de Nantes Métropole au renforcement du fonds de prêts d'honneur.

Ce soutien se manifeste par le versement d'une subvention d'un montant de 205 500 euros, réparti de la façon suivante :

- 180 500 euros au titre du fonctionnement
- 25 000 euros au titre du renforcement du fonds de prêts d'honneur.

La convention est conclue pour une durée d'un an.

Nantes, le 2 juin 2009  
Le Commissaire aux Comptes



Bernard BLANCHARD  
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes